



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 08 avril 2004
N° CERTA-2004-AVI-122

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans le serveur FTPD d'IRIX SGI

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2004-AVI-122>

Gestion du document

Référence	CERTA-2004-AVI-122
Titre	Vulnérabilité dans le serveur FTPD d'IRIX SGI
Date de la première version	08 avril 2004
Date de la dernière version	–
Source(s)	Avis de sécurité #2004040101-P de SGI
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Déni de service.

2 Systèmes affectés

IRIX 6.5.2x.

3 Résumé

Plusieurs vulnérabilités ont été découvertes dans le démon ftpd de IRIX, entraînant un déni de service.

4 Description

Plusieurs vulnérabilités ont été découvertes dans la mise en œuvre du démon ftpd d'IRIX, permettant à un individu mal intentionné d'effectuer un déni de service lors de :

- la connexion d'un client ftp sous windows 2000 au serveur ftp ;
- l'utilisation du mode PORT par le démon ftpd ;
- l'utilisation de la fonction de journalisation `ftp_syslog()` lors de connexions anonymes.

5 Solution

Appliquer les correctifs disponibles à l'adresse suivante :
<ftp://patches.sgi.com/support/free/security/patches/>

6 Documentation

Avis de sécurité #20040401-01-P de SGI :
<ftp://patches.sgi.com/support/free/security/advisories/20040401-01-P.asc>

Gestion détaillée du document

08 avril 2004 version initiale.